



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement 723-20

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 18 janvier 2021, le règlement suivant :

↳ **Règlement 723-20 Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins d'agrandir la zone HA-19 (secteur de la rue de l'Aqueduc)**

Ce règlement est entré en vigueur le 19 février 2021 à la suite de la délivrance du certificat de conformité par la MRC de Portneuf.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 19 février 2021.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA